

- RAPPORT D'ACTIVITÉS -  
2009



APW<sup>asbl</sup>

Association des Provinces wallonnes

- RAPPORT D'ACTIVITÉS -  
2009



**Association des Provinces wallonnes**

# Table des matières

## I. Fonctionnement de l'Association

- 1. Statuts et composition des organes de l'Association P 3
- 2. Réunions des organes de l'Association P 3
- 3. Composition du Secrétariat de l'Association P 4

## II. Activités de l'Association

- 1. Mémoire de l'Association des Provinces wallonnes P 5
- 2. Relations avec la Région wallonne P 6
  - a. Du rôle consultatif de l'A.P.W. P 6
  - b. Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt provincial P 7
- 3. Relations avec la Communauté française P 8
- 4. Relations interprovinciales P 8
  - a. Finances provinciales P 8
  - b. Ressources humaines P 8
  - c. Relations internationales P 9
  - d. Formation P 9
  - e. Archives P 9
  - f. Fonctionnaires sanctionneurs P 9
  - g. Communication P 10
  - h. Greffier(s) P 10
  - i. Services techniques P 10
  - j. Cours d'eau P 10
  - k. Tourisme P 10
- 5. Intégration des interprovinciales au sein de l'A.P.W. P 10
- 6. Secteur «Promotion et Prévention de la Santé» P 11
- 7. Relations internationales P 11
  - a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe P 11
  - b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'A.P.W. P 11
- 8. Représentation dans les organes ou commissions consultatifs P 12
  - a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne P 12
  - b. Du Conseil régional de la Formation P 12
  - c. Du Comité C P 13
  - d. Du Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) P 13
  - e. De l'Observatoire des politiques culturelles P 13
  - f. De l'Institut du Patrimoine wallon P 14
  - g. Du Conseil supérieur du logement P 14
  - h. De la commission nationale pour les Droits de l'Enfant P 15
  - i. Du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (F.E.D.E.R.) P 15
  - j. Du Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau P 15
  - k. De la Commission wallonne de la Santé P 15
  - l. De la Commission de Promotion de la santé à l'Ecole P 16
  - m. Du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé P 16
- 9. Colloque du 8 décembre 2009 P 16
- 10. Soutien au volontariat P 17
- 11. Opération « Place aux Enfants » P 17
- 12. Actions de communication P 18
  - a. «Cinq à la Une» P 18
  - b. Site web : apw.be P 18
  - c. Salon des Mandataires P 18
- 13. Autres activités de l'Association P 19

# I. Fonctionnement de l'Association

## 1. Statuts et composition des organes de l'Association

Les statuts coordonnés de l'Association ont été modifiés par l'Assemblée générale en séance du 28 juin 2005 afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ont été publiés au Moniteur belge du 2 septembre 2005.

Pour rappel,

- l'Association est composée des cinq personnes morales suivantes: la Province du Brabant wallon, la Province de Hainaut, la Province de Liège, la Province de Luxembourg et la Province de Namur;
- chaque Province est représentée à l'Assemblée générale, par le gouverneur, les députés provinciaux, le greffier provincial et cinq conseillers provinciaux désignés par le Conseil provincial à la proportionnelle conformément à l'article 98 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes;
- le Conseil d'administration se compose, outre le président de l'Association qui en est membre de droit, de cinq administrateurs, dont au moins un député provincial, par province-membre. Ces administrateurs sont désignés par l'Assemblée générale à la proportionnelle de chaque conseil provincial conformément à l'article 98 précité.

La composition des organes de l'Association a été régulièrement actualisée en fonction des changements intervenus au sein des instances provinciales.

La présidence de l'Association a été assurée par Paul-Emile Mottard, Député provincial.

## 2. Réunions des organes de l'Association

Le Conseil d'administration s'est réuni les 13 janvier, 31 mars, 12 mai, 15 septembre et 10 novembre 2009.

Une Assemblée générale ordinaire a eu lieu le 31 mars 2009. Elle a, notamment, approuvé les comptes 2008 de l'Association, donné décharge aux administrateurs et approuvé le budget de l'Association pour l'année 2009.

### 3. Composition du Secrétariat de l'Association

Le Secrétariat est composé de:

- Annick Bekavac, Directrice-Secrétaire du Conseil d'administration
- Bruno de Viron, Conseiller
- Gwennaëlle Malburny, Juriste
- Roger Jeunehomme, Expert
- Sophie Scardina, Assistante de direction

## II. Activités de l'Association

Pour rappel, aux termes de ses statuts, l'Association a pour but d'assurer aux membres tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Elle poursuit la réalisation de son but social par tout moyen adéquat et, notamment, par :

- l'étude de questions générales, la recherche de documentation ainsi que tous les autres services utiles aux membres;
- l'organisation de concertations générales ou sectorielles entre les différentes provinces associées et l'organisation des concertations indispensables avec les autres provinces belges qui ne font pas partie de l'Association;
- la publication de livres, périodiques et documentation;
- l'organisation de congrès, colloques, journées ou commissions d'études;
- l'organisation de recherches ou d'enquêtes;
- l'examen de problèmes soumis par les membres;
- les interventions auprès d'autorités publiques ou d'instances privées;
- la participation aux activités intéressant les membres.

### 1. Mémoire de l'Association des Provinces wallonnes

Dans la perspective des élections régionales du 7 juin 2009, l'Association des Provinces wallonnes a rédigé un Mémoire à l'attention des candidats aux élections et du Gouvernement qui aura été mis en place suite à ce scrutin régional.

Le Mémoire a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'administration le 31 mars 2009.

Ce document, intitulé «L'Institution provinciale: vers de nouveaux défis» présente, dans son introduction, les services que rendent les provinces aux communes, aux entreprises et aux citoyens dans des domaines aussi variés que la santé, le social, la culture, le tourisme, la formation ou les services administratifs ou techniques.

Il est également question de l'importance de la notion d'intérêt provincial et de l'application du principe européen de subsidiarité qui impose d'organiser les services au niveau de pouvoir le plus pertinent.

Partant de là, l'Association a réalisé un travail d'analyse de l'organisation et de l'exercice des compétences provinciales afin de déterminer, dans un esprit de bonne gouvernance, de quelle manière les faire évoluer à l'avenir. Il s'agissait de préciser, domaine d'activité par domaine d'activité, le niveau de pouvoir le plus efficace pour réaliser ces missions dans un esprit d'optimisation de l'action publique et de solidarité territoriale, assurant que tous les citoyens d'un territoire disposent de la même qualité de service où qu'ils se trouvent.

L'Association des Provinces wallonnes a formulé un certain nombre de recommandations pour le renforcement, la réorientation, voire l'abandon des différentes compétences provinciales.

A cet égard, l'A.P.W. a exprimé son souhait de consolider et de développer les partenariats et services que les provinces exercent pour les communes.

Le Mémoire se termine par l'exposé des préoccupations financières rencontrées par les provinces. La question des finances locales est un élément déterminant de la capacité d'action des pouvoirs locaux et s'il n'y est pas accordé une attention particulière, cette situation aura des répercussions inévitables sur les services proposés aux usagers.

## 2. Relations avec la Région wallonne

### a. Du rôle consultatif de l'A.P.W.

De par sa participation active aux travaux du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne (cf. II, 8, a infra) l'A.P.W. a été appelée à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et concernant les pouvoirs locaux.

Par ailleurs, dans l'esprit de dialogue qui préside désormais aux relations entre le Gouvernement wallon et les provinces, l'A.P.W. a été régulièrement associée à la préparation de projets intéressant les provinces et initiés par les Ministres compétents, et plus particulièrement par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. Philippe Courard et son successeur, Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme.

C'est ainsi que l'A.P.W. a été amenée à émettre des avis circonstanciés sur de nombreuses questions qui concernaient les provinces, dont notamment sur :

- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2002 portant exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand et d'autres dispositions légales (13 janvier);
- l'avant-projet de décret portant transposition de la directive 2006/11/CE de la Commission du 16 novembre 2006 relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques ainsi qu'à la transparence financière (5 février);
- l'avant-projet d'arrêté relatif aux subsides en matière de patrimoine immobilier (3 mars);

- l'avant-projet d'arrêté relatif à l'agrément des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile en vue de l'octroi de subventions (4 juin);
- l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2010 (5 octobre);
- l'avant-projet de décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives (13 octobre);
- l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du C.D.L.D. en vue de renforcer la gouvernance au niveau local (21 octobre);
- l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du C.D.L.D. en vue de renforcer la gouvernance au niveau local (22 octobre);
- l'avant-projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion et à certaines sociétés concessionnaires, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie (10 novembre).

#### b. Des interventions de l'A.P.W. sur des sujets d'intérêt provincial

L'A.P.W. est intervenue auprès des ministres compétents sur des questions d'intérêt commun aux provinces.

C'est ainsi, notamment, que l'A.P.W. est intervenue :

- auprès du Président du Comité des Régions, Monsieur Luc Van Den Brande, et du Ministre-Président de la Région wallonne, Monsieur Rudy Demotte, concernant le manque de représentativité des provinces au sein de la délégation belge au Comité des Régions (17 avril);
- auprès du Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, Monsieur Jean-Claude Marcourt, au sujet de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement concernant les subsides en matière de patrimoine immobilier classé (19 mai);
- auprès du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Monsieur Philippe Courard, au sujet de la création d'une Ecole d'administration publique en Région wallonne (10 juin);
- auprès du Ministre Michel Daerden, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement concernant la contribution des pouvoirs locaux au respect par la Belgique du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne (30 juin);
- auprès du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme, Monsieur Paul Furlan sur la mise en œuvre de la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014 (21 septembre);



- auprès du Ministre-Président de la Région wallonne et de la Communauté française, Monsieur Rudy Demotte concernant le Plan Marshall 2.vert (6 octobre);
- auprès du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme, Monsieur Paul Furlan sur les organismes touristiques en Région wallonne (19 novembre);
- auprès du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme, Monsieur Paul Furlan sur le financement des conseillers en énergie des pouvoirs locaux (18 décembre).

Par ailleurs, Paul-Emile Mottard, Président de l'A.P.W. a été auditionné au Parlement wallon dans le cadre de l'évaluation de la législation organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales (24 novembre).

### 3. Relations avec la Communauté française

Dans le cadre de la mise en place, par le Gouvernement fédéral, des Assises de l'interculturalité, l'Association des Provinces wallonnes a pris contact avec Madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances, pour envisager la manière dont les provinces pourraient y contribuer.

### 4. Relations interprovinciales

Afin d'assurer une meilleure concertation entre les provinces, l'A.P.W. a mis en place des groupes de travail composés de fonctionnaires des cinq provinces. Les groupes de travail suivants se sont réunis à plusieurs reprises :

#### a. Finances provinciales

En 2009, l'Association des Provinces wallonnes a réuni les receveurs provinciaux pour aborder la question de la participation des provinces à la mise en place d'un logiciel e-comptes provincial.

Cette question a également été abordée lors d'une réunion conjointe entre greffiers et receveurs provinciaux. La problématique des conséquences d'un éventuel passage à la comptabilité SEC 95 a également fait l'objet d'une concertation.

#### b. Ressources humaines

Ce groupe de travail a pour objectif, d'une part, d'échanger les informations concernant les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion journalière des ressources humaines et, d'autre part, de recueillir toutes les données utiles dans le cadre des négociations menées au sein du Comité C (cf. II, 8, c infra).

Les travaux de ce groupe ont été essentiellement axés sur la question de la mise en œuvre des différentes circulaires constituant le Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

Les représentants des provinces ont pu échanger sur leurs bonnes pratiques en matière d'évaluation ou de procédures de recrutement.

#### c. Relations internationales

Les responsables des départements provinciaux des relations extérieures et internationales se retrouvent au sein de ce groupe de travail de l'A.P.W. Leurs réunions leur permettent d'échanger de l'information et des expériences, de dresser le cadastre des partenariats et accords de coopération des provinces wallonnes au niveau européen et international.

En 2009, ce groupe de travail s'est particulièrement focalisé sur la coordination de la présence des provinces wallonnes à l'Exposition universelle de Shanghai 2010. La participation des provinces wallonnes et plus spécifiquement de la Province de Liège à la semaine européenne des villes et régions du Comité des Régions, les Open Days, a fait également l'objet d'un suivi spécifique.

#### d. Formation

Ce groupe de travail qui est composé des fonctionnaires responsables de chaque Institut Provincial de Formation (I.P.F.) a pour objectif de déterminer une position commune en vue des débats qui se déroulent au sein des commissions thématiques du Conseil régional de la Formation (C.R.F.) (cf. II, 8, b infra).

Les discussions de ce groupe de travail ont essentiellement porté sur les possibilités d'harmonisation des règlements d'ordre intérieur, sur le rôle d'ensemblier de formation, sur l'organisation de formations spécifiques ou sur la perspective de création d'une Ecole d'administration publique telle que définie par la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014.

#### e. Archives

Ce groupe de travail réfléchit à l'établissement de tableaux de tri des documents et à la durée de conservation de ceux-ci en rapport avec les différents délais légaux. Rappelons que le C.D.L.D. prévoit que les Collèges sont responsables des archives provinciales.

#### f. Fonctionnaires sanctionnateurs

L'A.P.W. a réuni au sein d'un groupe de travail les cinq fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux en vue notamment d'harmoniser les conventions élaborées entre la province et les communes situées sur leur territoire en matière d'incivilités environnementales.

#### g. Communication

Ce groupe de travail a pour objectif d'harmoniser la politique de « communication » des cinq provinces et d'échanger toutes informations utiles en la matière.

Il est également chargé de l'organisation annuelle du Salon des Mandataires.

#### h. Greffier(e)s

Ce groupe de travail a pour objectif de débattre des questions générales d'intérêt commun. Il permet également de faire la synthèse des préoccupations respectives de l'A.P.W. et des provinces.

#### i. Services techniques

Suite à l'intégration de l'interprovinciale des Services Techniques Voyers au sein de l'A.P.W., ce groupe de travail a été mis sur pied et a axé ces travaux sur la révision de la Loi de 1841 sur les chemins vicinaux.

#### j. Cours d'eau

Le point de départ de ce groupe de travail était la modification du règlement provincial sur les cours d'eau non navigables de la Province de Luxembourg à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat ayant annulé certaines dispositions dudit règlement.

L'objectif à long terme est de procéder à une révision de la Loi de 1967 sur les cours d'eau.

#### k. Tourisme

En collaboration avec les députés provinciaux en charge du tourisme et les directeurs des Fédérations touristiques provinciales, l'A.P.W. a rédigé une note de réflexion sur les organismes touristiques en Région wallonne, à destination du Ministre en charge de la matière, Monsieur Paul Furlan.

Vu la multiplicité des organismes s'occupant de promotion touristique, on constate une redondance des rôles et une dilution des moyens et donc une perte d'efficacité. Pour y remédier, les provinces souhaitent une redéfinition des missions de chacun afin de mettre en place une structure rationnelle et efficace.

### 5. Intégration des interprovinciales au sein de l'A.P.W.

Après l'intégration en 2007 de l'Interprovinciale des Services Techniques Voyers au sein de l'A.P.W., c'est le Comité Interprovincial de Médecine Préventive (C.I.M.P.) qui a rejoint l'Association pour devenir le Secteur « Promotion et Prévention de la Santé ».

## 6. Secteur « Promotion et Prévention de la Santé »

Le secteur est géré par un Comité de gestion (les cinq députés provinciaux en charge de la santé) et un groupe de travail (trois fonctionnaires par province). Les missions sont : l'élaboration d'un plan d'action annuel budgétisé et l'étude de problèmes généraux et particuliers liés à la thématique de la promotion et de la prévention de la santé et ce, d'initiative ou sur demande du Conseil d'administration de l'A.P.W.

Lors des premières réunions tenues dès septembre 2009, il a été convenu de l'organisation d'un colloque, de la création d'un site web (accessible via le site de l'A.P.W.) et de la mise à jour du répertoire « Cap santé ».

## 7. Relations internationales

L'Association des Provinces wallonnes est présente au niveau européen et international pour faire valoir les enjeux et intérêts des collectivités locales de niveau intermédiaire auprès des instances européennes et internationales.

### a. Du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (C.P.L.R.E.) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe pour les questions liées à la démocratie locale.

Il est composé d'élus locaux et régionaux de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe: 315 membres effectifs et 315 suppléants répartis entre les deux Chambres (Chambre des Régions et Chambre des pouvoirs locaux).

La délégation belge auprès du C.P.L.R.E. est composée de 7 membres effectifs et de 7 suppléants répartis dans les deux Chambres: 4 effectifs et 3 suppléants pour la Chambre des Régions, 3 effectifs et 4 suppléants pour la Chambre des pouvoirs locaux.

L'Association des Provinces wallonnes est représentée au sein de la Commission de la Cohésion sociale du Congrès. De nombreuses thématiques ont été abordées dans le cadre de cette thématique, notamment la question de la lutte contre la pauvreté et l'usure.

Le C.P.L.R.E. travaille également de manière régulière avec les Associations nationales représentatives des pouvoirs locaux et régionaux. L'Association des Provinces wallonnes est reconnue comme partenaire à part entière et, à ce titre, contribue aux travaux du Congrès.

### b. Des relations avec les associations européennes équivalentes à l'A.P.W

CONFEDERATION EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX INTERMEDIAIRES (C.E.P.L.I.)

La Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (C.E.P.L.I.) a été créée le 15 juillet en 2008 et regroupe les associations nationales représentatives des pouvoirs locaux intermédiaires de 10 états membres de l'Union européenne. La C.E.P.L.I. compte également deux membres associés: les réseaux européens Partendalia et Arco Latino.

Les objectifs de la C.E.P.L.I. sont les suivants:

- accroître l'implication des pouvoirs locaux intermédiaires dans le processus décisionnel européen;
- renforcer la cohérence et la visibilité des interventions des pouvoirs locaux intermédiaires sur le territoire européen;
- faciliter les collaborations entre collectivités européennes de niveau intermédiaire;
- instaurer des échanges permanents d'informations et de bonnes pratiques entre collectivités de niveau intermédiaire.

En 2009, la C.E.P.L.I. a organisé deux conférences politiques qui ont permis de remettre des avis sur le « Livre vert de l'Union européenne sur la cohésion territoriale » et sur le « Livre Blanc du Comité des Régions sur la gouvernance à multiniveaux ».

La C.E.P.L.I. a également coordonné l'organisation d'un consortium de pouvoirs locaux intermédiaires pour la semaine européenne des communes et régions du Comité des Régions, les Open Days.

## 8. Représentation dans les organes ou commissions consultatifs

L'A.P.W. est représentée au sein:

### a. Du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne

Ce Conseil supérieur est appelé à émettre des avis sur les projets de décret, d'arrêté ou de circulaire émanant du Gouvernement wallon et qui concernent les pouvoirs locaux.

Membres effectifs : Paul-Emile Mottard, Dominique Notte, Sylvie Théodore,  
Albert Depret et Alain Trussart

Membres suppléants : Jean-Marie Flahaut, Jean-Michel Nottebaert; Alain Collin,  
Anne-Catherine Flagothier et Béatrice Clementz

### b. Du Conseil régional de la Formation

Ce Conseil (C.R.F.) est l'organe chargé par le Gouvernement wallon d'organiser le secteur de la formation R.G.B. en région wallonne. Il constitue la plate-forme de concertation entre les différents opérateurs de formation (Instituts Provinciaux de Formation, FOREm, I.F.A.P.M.E., Instituts de promotion sociale), les utilisateurs de ces formations (provinces, communes, C.P.A.S.) et les organisations syndicales.

Il comprend douze commissions thématiques au sein desquelles l'A.P.W. est représentée:

Membres effectifs : Jean-Pierre Ohlès, Directeur I.P.F. Liège  
Alain Braun, Directeur I.P.F. Hainaut

Membre suppléant : Jean-Claude Podlecki, Directeur I.P.F. Namur

### c. Du Comité C

Organe de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement wallon, le Comité C débat de chaque projet de décret, d'arrêté ou de circulaire ayant une incidence sur le personnel des pouvoirs locaux.

L'A.P.W. est représentée au sein dudit Comité en qualité d'expert de la délégation de l'Autorité (Gouvernement wallon):

Membre effectif : Bruno de Viron, Conseiller A.P.W.

Membre suppléant : Roger Jeunehomme, Expert A.P.W.

### d. Du Centre d'Action touristique des Provinces wallonnes (C.A.T.P.W.)

Le Centre d'action touristique des provinces wallonnes (C.A.T.P.W.) est considéré comme une association à vocation touristique régionale. Il s'agit d'un organe de transversalité entre les actions menées par les Fédérations touristiques provinciales.

Le C.A.T.P.W. est un lieu de coordination et de réflexion des provinces wallonnes pour certaines de leurs activités touristiques et qui souvent, est leur porte-parole vis-à-vis de la Région wallonne (O.P.T. et C.G.T).

Le C.A.T.P.W. a un rôle opérationnel principalement pour les Foires et Salons en Belgique et dans les pays limitrophes.

Présidence: Annick Bekavac, Directrice A.P.W.

### e. De l'Observatoire des politiques culturelles

Cet observatoire a pour objet de:

- rassembler tous types de données et d'informations qui permettent de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des domaines culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles, les contenus et les moyens des politiques qui sont développés à leur endroit, ainsi que les pratiques culturelles de la population francophone et les modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle;
- produire, à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, ou d'initiative, des analyses sur toutes questions relatives aux politiques culturelles;
- contribuer à développer les outils d'analyse et d'évaluation des politiques culturelles et assurer une fonction de veille quant aux instruments de cette nature développés en Communauté française, dans le reste du pays, au sein de l'Union européenne et sur un plan international;
- faire connaître largement les contenus de l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté Wallonie-Bruxelles, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

Membre effectif : Bruno de Viron, Conseiller A.P.W.

Membre suppléant : Annick Bekavac, Directrice A.P.W.

#### f. De l'Institut du Patrimoine wallon

L'Institut du Patrimoine wallon (I.P.W.) est un organisme régional public créé par le décret du 1<sup>er</sup> avril 1999, modifié par le décret-programme du 18 décembre 2003.

Il remplit quatre missions :

- mener des opérations immobilières;
- valoriser des monuments qui sont la propriété de la Région wallonne;
- assurer la transmission des savoir-faire dans les métiers du Patrimoine sur le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu et sensibiliser les jeunes à ceux-ci;
- assurer l'essentiel du travail de sensibilisation, de publication, de diffusion et de promotion du Patrimoine wallon.

Membre effectif : Georges Pire, Député provincial

Membre suppléant : Alain Collin, Conseiller provincial

#### g. Du Conseil supérieur du logement

Ses missions sont :

- évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements;
- élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement;
- constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement;
- élaborer et publier des études et des diagnostics;
- contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminés par le Gouvernement;
- formuler à son initiative des avis à l'attention du Gouvernement;
- rendre, à la demande du Gouvernement, un avis sur des projets de décret et de dispositions ayant une portée réglementaire et qui concernent la matière du logement;
- établir annuellement un rapport de ses activités, qu'il transmet au Gouvernement.

Membres effectifs : Dominique Notte, Député provincial  
Ann Chevalier, Députée provinciale

Membres suppléants : Emile Van Aelst, Conseiller provincial  
Sylvie Théodore, Conseillère provinciale

#### h. De la commission nationale pour les Droits de l'Enfant

Cette commission collabore à la rédaction du rapport quinquennal que la Belgique est tenue d'établir en vertu du respect de la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

Membre effectif : Annick Bekavac, Directrice A.P.W.

#### i. Du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (FEDER)

Membre effectif : Annick Bekavac, Directrice A.P.W.

Membre suppléant : Bruno de Viron, Conseiller A.P.W.

#### j. Du Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau

Membres effectifs : Annick Bekavac, Directrice A.P.W.

Bruno de Viron, Conseiller A.P.W.

Membres suppléants : Murielle Claude, responsable de la Cellule environnement (Province de Hainaut)  
Danielle Coune, Directrice générale des Services techniques provinciaux (Province de Liège)

#### k. De la Commission wallonne de la Santé

Le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé a pour missions, notamment :

- de suivre et de confronter l'état actuel et les développements de la politique d'action sociale et de la santé menée par le Gouvernement wallon;
- d'évaluer, de manière qualitative et quantitative et dans une perspective de satisfaction des bénéficiaires, l'éventail des structures oeuvrant sur le plan politique d'action sociale et de la santé et de formuler des propositions pour leur développement ultérieur;
- d'assister le Gouvernement dans ses avis sur ces questions.

Le Conseil wallon de l'action sociale et de la santé exerce ses missions en partenariat avec les Commissions permanentes.

Parmi celles-ci, l'A.P.W. est représentée au sein de 4 Commissions sur 5, à savoir:

- Commission wallonne de la santé (secteur santé mentale):  
Membre effectif : Robert Goret, Directeur administratif du service de santé mentale de la Province de Namur
- Commission wallonne de l'action sociale :  
Membre effectif : Françoise Natalis, Directrice de la Maison du social de la Province de Liège



- Commission wallonne de la famille:  
Membre suppléant : Marc Parmentier, Inspecteur général à la Direction générale des Affaires sociales de la Province de Hainaut.
- Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère :  
Membre suppléant : Noëlle Lete, Coordinatrice de la cellule « Egalité des chances » de la Province du Brabant wallon.

#### I. De la Commission de Promotion de la santé à l'École

Membre effectif : Myriam Lecrenier, Médecin-Directrice à l'Institut Malvoz de la Province de Liège

#### m. Du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé

Membres effectifs : Luc Berghmans, Médecin-Directeur, Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut ; Philippe Maassen, Médecin-Directeur général, Santé et Environnement de la Province de Liège ; Dominique Hicguet, Premier Directeur, Administration de l'Action sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur.

Membres suppléants : Michel Demarteau, Médecin, Observatoire de la Santé de la Province de Hainaut ; Godelive Lannoye, Directrice du Service de l'Aide sociale et de la Santé de la Province du Brabant wallon ; Mickaël Demelenne, Premier Directeur ff, Direction des Centres de Santé de la Province de Luxembourg.

## 9. Le colloque de l'A.P.W.

Le 8 décembre 2009, l'Association a organisé son quatrième colloque. Celui-ci s'est tenu au Grand-Hornu (Mons) et avait pour thématique «La réforme des pouvoirs locaux intermédiaires: vision de Wallonie, de Flandre, de France et d'Europe».

200 personnes étaient rassemblées autour des orateurs suivants :

- Paul-Emile Mottard, Président de l'A.P.W.;
- Raymond Van Loock, Directeur de l'Association des Provinces flamandes (V.V.P.);
- Michel Rouzeau, Directeur général de l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.);
- Renaud Tardy, Vice-Président du Conseil général du Nord;
- Béatrice Taulègne, Chef de la cellule de Prospective du Comité des régions; et
- Stéphane Marnette, Chef de cabinet adjoint auprès du Ministre des Pouvoirs locaux et de la ville représentant le Ministre Paul Furlan.

## 10. Soutien au volontariat

Les travailleurs volontaires sont plus d'un million et demi en Belgique. Ils sont actifs dans un grand nombre d'associations sans but lucratif, actives dans les domaines du sport, de la culture, de l'aide aux personnes âgées ou en difficulté, de l'éducation, etc. . .

L'activité des volontaires est très précieuse car elles assurent des missions de proximité et créent un lien social entre les personnes.

Les provinces wallonnes soutiennent l'activité des personnes volontaires en leur octroyant une assurance gratuite en responsabilité civile et accidents corporels pour couvrir leurs activités.

L'Association des Provinces wallonnes a coordonné la mise en place, dans chacune des provinces, d'une procédure d'octroi de ces assurances et en assure le financement sur base d'un subside octroyé à l'Association par la Loterie Nationale, sur décision du Gouvernement fédéral.

La procédure de soutien au volontariat par l'octroi d'une assurance gratuite a été mise en place en 2008 et s'est poursuivie en 2009.

## 11. Opération «Place aux Enfants»

Le 17 octobre 2009, le Comité de Coordination communautaire de «Place aux Enfants» a organisé la 15<sup>e</sup> édition de cette opération de sensibilisation des enfants de 8 à 12 ans à la vie en société.

Cet événement a permis à plus de 30.000 enfants, répartis dans plus de 150 communes de Wallonie et de Bruxelles de découvrir l'envers du décor des professions qui font la vie de tous les jours.

Outre la rencontre avec les professionnels de services de sécurité et de secours (policiers, pompiers, ambulanciers) ou les artisans et titulaires de professions libérales (boulangers, artistes, avocats), les enfants ont participé à des activités d'éducation et de sensibilisation à la démocratie (présentation du rôle et des missions des institutions provinciales et communales, débats dans les hémicycles provinciaux ou de la Région de Bruxelles-capitale, etc.)

Le site Internet de l'opération a été aménagé afin de permettre aux enfants de disposer de leur espace réservé. Ils y retrouvent une information générale sur les objectifs de l'opération, les contacts nécessaires pour s'inscrire auprès de l'organisateur local et les témoignages réalisés par les enfants qui ont participé à l'opération l'année passée.

Le site Web est disponible depuis le 18 septembre 2006 à l'adresse suivante: [www.placeauxenfants.be](http://www.placeauxenfants.be) .

## 12. Actions de communication

### a. «Cinq à la Une»

Le bimestriel de l'Association a pour objectif d'informer les lecteurs sur l'actualité des provinces et ce au travers de différentes rubriques telles que « A la Une », « Les chantiers », « L'interview » . . . . Notre publication est envoyée à un peu moins de 2500 destinataires, essentiellement des mandataires et des fonctionnaires.

Le journal peut-être consulté sur le site [www.apw.be](http://www.apw.be) (rubrique « Publications ») où chacun peut également s'inscrire et recevoir la publication par courriel.

### b. Site web: [apw.be](http://apw.be)

Ce site est une carte de visite virtuelle de l'Association mais aussi un site portail, qui se veut la vitrine des actualités provinciales.

La mise à jour est effectuée par le Secrétariat.

Un lifting a été opéré en 2009 afin de permettre une meilleure visibilité des actions.

### c. Salon des Mandataires

Les 12 et 13 février 2009, l'A.P.W. et les provinces se sont « exposées » au Wex à Marche-en- Famenne.

Grâce à l'expérience du C.A.T.P.W. et aux réunions de coordination qui se sont tenues à l'Association avec les responsables de la communication des cinq provinces wallonnes, un stand commun, homogène quant à la forme (mobilier identique mais de différentes couleurs) et quant au fond (présentation des panneaux d'information) a été mis en place.

Environ 7000 visiteurs ont découvert ce salon qui sera renouvelé en 2010.

### 13. Les autres activités de l'Association

- Collecte et tenue à jour de la documentation pouvant intéresser les membres de l'Association;
- Informations sur des problèmes provinciaux données à des membres de cabinets ministériels et d'administrations, à des parlementaires, conseillers provinciaux, étudiants ;
- Participation à certains congrès et journées d'études ;
- Gestion journalière de l'Association (traitements, comptabilité, formalités administratives, etc.)

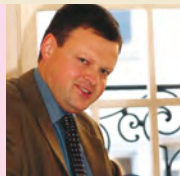




Paul-Émile MOTTARD  
Président



Annick BEKAVAC  
Directrice



Bruno de VIRON  
Conseiller



Gwennaëlle Malbury  
Juriste



Roger Jeunehomme  
Expert



Sophie SCARDINA  
Secrétaire

Tel. 081.74.56.74  
Fax. 081.74.55.92



info@apw.be  
www.apw.be